

## **Rapport de la commission concernant le préavis n° 09-2012 :**

Adhésion de la commune de Cugy VD au projet de création de l'association « Jorat, une terre à vivre au quotidien » et à l'adoption de ses statuts.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission, composée de Messieurs Eric Bron, Sandro Mattei et Romain Bilancioni s'est réunie à une reprise le 12 avril 2012.

Nous remercions Monsieur Roland Karlen, municipal, pour la clarté des explications données à cette occasion.

### **Remarques concernant le préavis :**

Le projet d'association est né suite à diverses initiatives visant à mettre en valeur le patrimoine forestier du Jorat. Il consiste à créer une association réunissant les communes concernées (territoriales et propriétaires) dans le but de fédérer et de défendre les intérêts et projets des divers acteurs. Les associations de développement régional déjà existantes et les propriétaires privés devraient être intégrés dans un second temps.

Les buts de l'association sont hautement louables ; mise en valeur et promotion du patrimoine forestier, développement durable, création éventuelle d'un parc naturel périurbain.

L'association est composée de l'assemblée générale, d'un comité et des vérificateurs des comptes. Les décisions de l'assemblée sont prises à la double majorité, majorité des communes territoriales et majorité de l'assemblée ce qui devrait garantir la défense des intérêts communaux.

Le coût est modeste, soit une cotisation annuelle de Fr. 700.- pour la commune.

### **Conclusion :**

La commission est totalement acquise à l'idée d'adhérer à l'association « Jorat, une terre à vivre au quotidien ». Il s'agit d'une belle opportunité pour notre commune de participer à un projet de valorisation et de développement d'un riche patrimoine forestier.

La commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'adopter ce préavis tel que présenté par la municipalité.